

2024-3021  
2024-11-28

# ***Eno Chlor Granules 70 Cal Hypo*** GRANULES

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

**PRINCIPE ACTIF:**

Chlore disponible, présent sous forme d'hypochlorite de calcium..... 70 %

NO. D'HOMOLOGATION 32956 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT**



**POISON**



**CORROSIF**

**DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Haixing Eno Chemical Co., Ltd  
Haixing economic development area,  
Haixing county 061200, Hebei province, China

Piscines et Spas Dépôt Inc.  
18 ch. Au pied de la Côte  
St-Donat-de-Montcalm, Québec  
Canada J0T 2C0  
514-316-7059

Contenu net: 10-50 Kg

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

## **MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé. Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. L'ingestion peut causer la mort. **CORROSIF** pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. **CORROSIF** pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Garder le contenant fermé et l'entreposer dans un endroit frais et sec. Portez une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des chaussettes et des chaussures lorsque vous manipulez ce produit.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrier un traitement symptomatique.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des détails sur le nettoyage des déversements, veuillez contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** jeter les effluents dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2024-3021  
2024-11-28

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.